

Si le renard a été le premier animal à fourrure élevé en captivité, plusieurs autres le sont aujourd'hui: vison, raton laveur, mouffette, martre, pékan et lapin. Le vison est le plus nombreux et le plus précieux. De 1920 à 1939, l'élevage des animaux à fourrure au Canada a progressé rapidement et, au cours de cette période, un changement notable s'est produit dans le genre de fourrure le plus acceptable sur le marché. Le renard noir était populaire il y a vingt-cinq ans. Quelques années plus tard, les prix les plus élevés allaient aux peaux de renards au quart ou à demi argenté et, ces dernières années, les renards complètement argentés et nouveau type ont atteint les plus hauts prix. La création d'un nouveau type de renard et de vison a stimulé la vulpiculture. Le renard nouveau type tel que platine, platine-argentés, perle-platine et blanc trouve marché ouvert ainsi que le nouveau type de vison des variétés suivantes: noir-argenté, platine-argenté, bleu, blanc neigeux et autres nuances.

Ces dernières années, l'élevage du chinchilla s'est développé, et une association, la *National Chinchilla Breeders of Canada*, a été formée. Ces animaux à fourrure peuvent maintenant être enregistrés en vertu de l'Enregistrement du bétail du ministère fédéral de l'Agriculture.

Le premier compte rendu relatif aux fermes à fourrure de Terre-Neuve a paru dans le procès-verbal de la Commission de la chasse et de la pêche intérieure, à savoir qu'entre juillet 1913 et novembre 1915, plus de 1,000 demandes de permis d'exporter des renards vivants ont été enregistrées et 750 permis accordés. La loi défendait alors l'exportation de renards vivants, sauf lorsqu'ils étaient élevés en captivité. En octobre 1915, il y avait 315 fermes à fourrure avec 2,600 renards, dont la majorité étaient des animaux sauvages pris dans leurs renardières au printemps. En 1947, il y a six fermes d'élevage des renards avec 180 femelles, et 80 fermes d'élevage des visons avec 2,000 femelles. L'élevage du vison a commencé avec les importations provenant du Canada en 1936. Les éleveurs d'animaux à fourrure et les exportateurs doivent posséder un permis; il en faut un aussi pour exporter des animaux à fourrure vivants. Depuis 1936, le gouvernement de Terre-Neuve maintient une école de formation pour les éleveurs d'animaux à fourrure à Saint-Jean, où il se poursuit des expériences sur l'alimentation de ces animaux.

### Section 3.—Statistique de la production de fourrures\*

**Statistique de la production globale de fourrures.**—Les premiers relevés de la production de fourrures brutes se limitaient aux recensements décennaux, qui donnaient le nombre et la valeur des peaux obtenus par les trappeurs. En 1920, le Bureau fédéral de la statistique inaugura un relevé annuel de la production de fourrures brutes, fondé sur les informations reçues des négociants en fourrures. Ce relevé fut effectué pendant quelques années. Plus récemment, des états annuels fondés sur les droits régaliens, la taxe d'exportation, etc. ont été obtenus des ministères provinciaux de la Chasse (excepté l'Île du Prince-Édouard), états qui servent maintenant à la préparation des statistiques publiées chaque année par le Bureau. Les statistiques de l'Île du Prince-Édouard sont établies d'après les rapports fournis directement au Bureau par les négociants de la pelletterie locale.

\* Révisé à la Division de l'agriculture, Bureau fédéral de la statistique.